

## SÉCHERESSE 2022

### Reconnaissance d'état de catastrophe naturelle pour la Ville

Par arrêté du 3 avril 2023, paru au Journal Officiel de ce jour, la ville de Châtellerault a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de 2022.

Les administrés disposent de 10 jours francs à compter de la parution de l'arrêté, soit jusqu'au 13 mai prochain, pour déposer un dossier de demande d'indemnisation auprès de leur compagnie d'assurance.

**CONTACT PRESSE - 05 49 20 20 08 / 06 31 01 59 85**  
aurore.ymonnet@grand-chatellerault.fr